

# **RUN BOUILLASSE E. LECLERC**

## **SAINT-MAUR le 8 mai 2023**

### **REGLEMENT**

La **RUN BOUILLASSE E. LECLERC** de SAINT-MAUR 36 est organisée par la Section Football de ST MAUR .

La participation à cette course est **interdite aux jeunes âgés de moins de 16 ans.**

**Chaque participant devra présenter un certificat médical ou licence sportive .**

Entre 16 et 18 ans la participation est soumise à la présentation **d'une autorisation parentale.**

L'inscription à cette épreuve peut se faire **avant le 30 avril** sur [www.courir36.fr](http://www.courir36.fr)

25 à 30 obstacles (franchissement de plans inclinés, tunnels, traversées de zones d'eau, boue, toboggans....) seront répartis sur le parcours de 6 kms. Le participant reconnaît être en mesure de fournir des efforts physiques continus sur le dit parcours . De plus pour les traversées de points d'eau le participant reconnaît être apte à nager quelques mètres si besoin dans une eau froide .

L'entraide est souhaitable .

**Tous les obstacles peuvent être contournés.**

**L' eau utilisée pour les obstacles n' est pas potable et ne doit pas être consommée.  
Toutes les protections du corps sont conseillées.**

Le participant prend connaissance de l' utilisation le jour de l'épreuve de drones destinés à des fins de tournage .

Durant l' épreuve la responsabilité du coureur est seule engagée en cas d'accident provoqué. **Chaque participant doit posséder une responsabilité civile.**

De plus il doit être titulaire d'une licence sportive de l'année en cours ou d'un certificat médical de moins d'un an.

Il est conseillé à chaque coureur d'avoir une assurance individuelle accident.

**L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol de bris ou perte de biens personnels des participants pendant l'épreuve.**

Chaque participant doit être identifié par un bracelet remis au départ par l'organisateur.

La sécurité de la course est assurée par un médecin, des infirmiers, des ambulanciers, de l'association des sauveteurs secouristes de Châteauroux et des signaleurs

L'organisateur si les conditions l'exigent se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la distance, les obstacles et éventuellement à reporter la date et ou les horaires de l'épreuve.

Si l'épreuve doit être annulée pour tout motif indépendant de la volonté de l'organisateur ce dernier proposera une autre date.

Chaque participant cède ses droits à l'image et autorise l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images TV, vidéo et photos réalisées par les médias et l'organisation au cours de cet événement.

Un souvenir de cette course sera remis à chaque participant lors de la restitution du bracelet.

Toute réclamation en particulier en cas de blessure devra être faite par écrit avec nom, prénom, adresse, téléphone du participant et envoyée dans les 3 jours à :

**US ST MAUR FOOTBALL  
BP 11  
36250 SAINT-MAUR**

**Bonne course**

**Responsable de course : ALAIN PICHARD et STEPHANE VERLET  
Responsable sécurité et coordonnateur : STEPHANE ROUET**